

(voir la section 6.1.1). La famille ou unité de dépense se définit comme un groupe de personnes qui dépendent d'un revenu commun ou mis en commun pour les principaux postes de dépense et qui demeurent dans le même logement, ou comme un particulier financièrement indépendant vivant seul. On considère les fils ou filles célibataires qui demeurent avec leurs parents comme faisant partie de l'unité de dépense de leurs parents. Dans la plupart des cas, les membres des unités de dépense comprenant deux personnes ou plus sont apparentés par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption et, de ce fait, satisfont à la définition de la «famille économique» employée dans les enquêtes sur le revenu des familles: «groupe de personnes apparentées par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption et qui partagent un même logement». Toutefois, il convient de noter que selon la définition de la «famille économique», les personnes non apparentées faisant partie d'un même ménage sont dénombrées comme personnes seules, alors que dans l'enquête sur les dépenses il est possible que deux ou plusieurs personnes non apparentées constituent une famille ou unité de dépense.

### Régimes de dépense des familles

### 6.2.2

Outre la comparaison des tendances, il est utile de classer les régimes de dépense des familles en fonction de certaines variables connexes (revenu des familles, taille des familles, âge du chef de famille, etc.) afin de déterminer l'influence et les effets de ces divers facteurs sur les habitudes de dépense des familles. On trouvera des classifications de ce genre dans la publication intitulée *Dépenses des familles urbaines, 1974*. La présente section donne une brève comparaison des tendances concernant les régimes de dépense pour la période 1969-74 et une classification des dépenses des familles en 1974 selon le quintile de revenu, cette dernière variable étant celle qui exerce l'influence la plus marquée sur la plupart des postes de dépense des familles.

**Tendances des dépenses, 1969-74.** Si d'une part le revenu net moyen des familles de deux personnes et plus visées par l'enquête dans 14 villes canadiennes est passé de \$10,243 en 1969 à \$16,147 en 1974, le tableau 6.9 indique d'autre part qu'il y a eu peu de mouvements sensibles dans l'ensemble des régimes de dépense de ces familles au cours de la même période. La seule exception possible provient de ce que l'augmentation des revenus moyens s'est traduite par une augmentation de la part des impôts sur le revenu des particuliers, lesquels figuraient pour 18.6% de l'ensemble des dépenses des familles en 1974 contre 15.2% en 1969. L'alimentation (17.2% en 1974), le logement (14.5%), l'habillement (7.2%), les voyages et transports (12.4%) et la plupart des autres grands postes de dépense ont tous varié d'une fraction de pourcentage par rapport à ce qu'ils représentaient du budget familial lors de l'enquête de 1969.

**Régimes de dépense selon le quintile de revenu des familles, 1974.** Le tableau 6.10 indique les régimes de dépense, en 1974, des familles enquêtées de deux personnes ou plus groupées par quintile de revenu (les familles sont classées par ordre ascendant de la taille du revenu et ensuite divisées en cinq groupes égaux). Par exemple, le revenu net moyen, avant déduction des impôts, des 20% de l'ensemble des familles formant le quintile inférieur est de \$6,187 comparativement à \$29,676 pour les 20% formant le quintile supérieur.

Comme on pouvait s'y attendre, la part des dépenses totales du budget familial consacrée à des postes particuliers varie considérablement d'un quintile à l'autre. Les 20% des familles situées dans le quintile inférieur ont consacré en moyenne 46.4% de leurs dépenses totales uniquement à l'alimentation et au logement. Le pourcentage va en diminuant et tombe à 25.5% seulement pour les 20% du quintile supérieur. Une autre différence compensatoire réside dans le montant des impôts personnels, qui représente 6.0% seulement des dépenses totales des familles du quintile inférieur, contre 25.5% pour les familles du quintile supérieur. La preuve que les familles situées dans les quintiles plus élevés jouissent d'une situation financière plus favorable que les autres, bien qu'elles